# Dagonis®

## Fongicide des cultures légumières®

**Composition :** ..... 75 g/L de fluxapyroxad (nom d'usage Xemium®)
..... + 50 g/L de difénoconazole
**Formulation :**..... Suspension Concentrée (SC)
**AMM n° :** ..... 2190148

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

**Usages autorisés :**

| Cultures | Cibles | Type de traitement | Dose | Nombre max d'applic. – Intervalle mini entre applic. | Stade d'applic. | DAR (jours) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Chicorées - production de chicons Uniquement sous abri et sur culture hors-sol Uniquement sur endive | Champignons autres que pythiacées (Sclérotinia, Thielaviopsis) | Trait plants, pulvérisation sur les racines avant forçage | 15 mL/m² | 1/an | Au stade BBCH 49 | 21 j |
| | | Trait plants, par trempage ou douchage des racines avant conservation | 0,25 L/hl | 1/an | Au stade BBCH 49 | 21 j |
| Concombre, courgette, cornichon et autres cucurbitacées à peau comestible Uniquement sous abri et sur culture hors-sol | Oïdium(s) | TPA* | 0,6 L/ha | 3/an 7 jours | Entre BBCH 14 et 89 | 3 j |
| Fraisier Uniquement sous abri et sur culture hors-sol | Oïdium(s) | TPA* | 0,6 L/ha | 3/an 7 jours | Entre BBCH 60 et 89 | 1 j** |

**Produits pour les professionnels : utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant les produits**

BASF
The Chemical Company

Fongicide

® = Marque déposée BASF - Xemium : nom d'usage de la substance active fluxapyroxad.

| Cultures | Cibles | Type de traitement | Dose | Nombre max d'applic. – Intervalle mini entre applic. | Stade d'ap-plic. | DAR (jours) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Laitues, chicorées-scaroles, chicorées-frisées, mâche*** et roquette<br>Uniquement sous abri et sur culture hors-sol | Sclérotinia | TPA* uniquement automatisé | 1,2 L/ha | 1/an | Entre BBCH 12 et 49 | 14 j |
| Melon, pastèque, potiron et autres cucurbitacées à peau non comestible<br>Uniquement sous abri et sur culture hors-sol | Maladies des taches brunes (Mycosphaerella)<br>Oïdium(s) | TPA* | 0,6 L/ha | 3/an pour contrôler l'ensemble des maladies<br>7 jours | Entre BBCH 14 et 89 | 3 j |
| Poivron, piment<br>Uniquement sous abri et sur culture hors-sol | Maladies des taches brunes (Alternaria) | TPA* | 1 L/ha | 2/an pour contrôler l'ensemble des maladies<br>7 jours | Entre BBCH 14 et 89 | 3 j |
| | Oïdium(s) | | 0,6 L/ha | | | |
| Tomate, aubergine<br>Uniquement sous abri et sur culture hors-sol | Maladies des taches brunes (Alternaria) | TPA* | 1 L/ha | 2/an pour contrôler l'ensemble des maladies<br>7 jours | Entre BBCH 14 et 89 | 3 j |
| | Oïdium(s) | | 0,6 L/ha | | | |

* Traitement des parties aériennes.
** Préconisation BASF : 48 heures au vu du DRE.
***** Des manques de sélectivité ayant été observés sur mâche, BASF s'applique à identifier les conditions d'emploi optimales et déconseille donc provisoirement l'application de Dagonis sur cette culture.**

Agiter le produit avant utilisation.
SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas rejeter les eaux usées des serres hors-sol directement dans les eaux de surface.
SPe8 Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison.

## Classement toxicologique :

Mention d'avertissement : **Attention**

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H362 : Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 : Contient de la 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique

**Délai de rentrée :** ..... 48 heures

## Protection de l'opérateur et de l'utilisateur :

**Pendant la préparation de la bouillie et en cours d'application :**

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.
Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).

Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

| Caractéristiques des EPI | PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE : | | | | | Protection du travailleur |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Préparation / Mélange / chargement et Nettoyage | Application avec une lance : | | | Application avec un tapis convoyeur ou un automate | |
| | | Sans contact intense avec la végétation | | Contact intense avec la végétation | | |
| | | Cultures basses (< 50 cm) | Cultures hautes (> 50 cm) | Cultures basses et hautes | | |
| **Gants en nitrile** NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO EN 374-2 (types A, B ou C) | ✓ Réutilisables | ✓ Réutilisables | ✓ Réutilisables | ✓ Réutilisables | ✓ Réutilisables | ✓ Réutilisables en cas de contact avec la végétation |
| **EPI Vestimentaire** conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 | ✓ EPI vestimentaire et EPI partiel **OU** Combinaison de protection type 3 ou 4 *(selon le niveau de protection recommandé pendant l'application)* | ✓ | | | ✓ | ✓ |
| **EPI Partiel** blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) | | | | | ✓ | |
| **Combinaison de protection chimique** catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605 + A1:2009 | | | ✓ Type 4 avec capuche | ✓ Type 3 avec capuche | | |
| **Lunettes ou Écran Facial** certifiés EN 166:2002 (CE, sigle3) | ✓ | | ✓ | ✓ | | |
| **Bottes** certifiées EN 13 832-3 | | ✓ | ✓ | ✓ | | |

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

## Les substances actives

Le ***fluxapyroxad*** appartient à la famille chimique des pyrazole-carboxamides, incluse dans le groupe C2 de la classification FRAC, celui des SDHI.

***Formule brute :*** $C_{18}H_{12}F_5N_3O$

***Masse molaire :*** 381,31

Le ***difénoconazole*** appartient au groupe chimique des triazoles.

***Formule brute :*** $C_{19}H_{17}Cl_2N_3O_3$

***Masse molaire :*** 406,3

## Produit formulé : Dagonis

### Propriétés physiques et chimiques

***Densité:*** 1,07

***Température limite de stockage :***
0°C - +35°C

### Toxicologie

Toxicité aiguë p.o DL50 rat : > 2000 mg/kg

### LMR européenne :

Se reporter au site :
http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database

***Dagonis est un fongicide à large champ d'activité pour la protection des cultures légumières sous abris cultivées en hors-sol.***

## Intérêt du produit

**Dagonis** associe deux substances actives aux propriétés complémentaires, le fluxapyroxad et le difénoconazole :

- les deux modes d'action différents permettent de renforcer l'efficacité sur les maladies ciblées, complètent le champ d'action et réduisent le risque d'apparition de résistance ;
- les modes de diffusion, pénétrant, translaminaire et systémie acropétale permettent une protection complète de la plante.

**Dagonis** se caractérise par une grande rapidité d'action et un haut niveau d'efficacité sur de nombreux agents pathogènes.

## Mode d'action

Le ***fluxapyroxad*** (Xemium) agit spécifiquement sur la succinate déshydrogénase (SDH), enzyme-clé de la chaîne respiratoire mitochondriale située au carrefour de deux voies métaboliques essentielles à la vie des cellules fongiques. L'inhibition de la SDH par le fluxapyroxad affecte d'une part la production d'énergie (ATP) produite par la chaîne respiratoire et d'autre part la production d'acides aminés, de lipides et d'acides gras (métabolites indispensables au fonctionnement cellulaire) au niveau du cycle de Krebs.

Appliqué sur la feuille, le produit est adsorbé par la cuticule cireuse et forme un dépôt qui sera libéré progressivement. Une partie du produit pénètre dans le végétal et est transporté de manière acropétale et translaminaire à l'intérieur de la feuille. Une autre partie du produit est redistribuée en surface au fur et à mesure des ré-humectations successives par la rosée ou par les pluies. Ce type de comportement contribue à la protection de la surface foliaire non atteinte par la bouillie mais aussi à une longue durée de protection.

Il appartient au groupe 7 (anciennement C2) [SDHI : Succinate DeHydrogenase Inhibitor, famille des pyrazole-carboxamides] de la classification FRAC.

Le ***difénoconazole*** agit sur les champignons pathogènes pendant leur pénétration dans l'hôte et durant la formation de leurs suçoirs (haustoria) en perturbant la biosynthèse des stérols (lipides servant de composant architectural des membranes cellulaires, indispensables pour la croissance et la reproduction des organismes eucaryotes comme les champignons).

Appliqué sur la feuille, le produit est adsorbé par la cuticule cireuse, pénètre puis est transporté de manière acropétale et translaminaire à l'intérieur de la feuille et vers les points de croissance. Cette molécule présente également une excellente persistance d'action.

Il appartient au sous-groupe 3 (anciennement G1) [DMI (ou SBI du groupe 1) : DeMethylation Inhibitors, famille chimique des triazoles] de la classification FRAC.

## Conditions d'application

### Chicorées - production de chicons (Uniquement sur endive) :

**Dagonis** s'utilise pour la production de chicons en traitement des racines de Chicorées pour lutter contre le Thielaviopsis et le Sclérotinia aux stades d'application suivants :

**Avant conservation** : traitement par trempage ou douchage des racines.

**dose de 0,25 L/hL**

**Avant le forçage** : traitement par pulvérisation sur le collet des racines avec un volume de bouillie de 5 L/m².

**dose de 15 mL/m²**

Respecter un délai avant récolte de 21 jours.

### Concombre (concombre, cornichon, courgette et autres cucurbitacées à peau comestible) :

**Dagonis** s'emploie sous abri et sur culture hors sol.

**Dose : 0,6 L/ha sur oïdium**

Appliquer **Dagonis** de façon préventive dès que les risques sont présents.

Ne pas dépasser 3 applications de **Dagonis** par an – Intervalle minimum de 7 jours entre chaque application. L'alternance avec des fongicides à mode d'action différent est conseillée.

### Fraisier :

**Dagonis** s'emploie sous abri et sur culture hors sol.

## Dose : 0,6 L/ha sur oïdium

Appliquer **Dagonis** de façon préventive dès que les risques sont présents.

Ne pas dépasser 3 applications de **Dagonis** par an – Intervalle minimum de 7 jours entre chaque application. L'alternance avec des fongicides à mode d'action différent est conseillée.

### Laitues (laitues, chicorées-scaroles, chicorées-frisées, roquette) :

**Dagonis** s'emploie sous abri et sur culture hors sol, uniquement en cas de traitement automatisé.

## Dose : 1,2 L/ha sur sclérotinia

Appliquer **Dagonis** de façon préventive sur les parcelles à risque. Réaliser 1 application par an maximum. L'alternance avec des fongicides à mode d'action différent est conseillée.

### Melon (melon, pastèque, potiron et autres cucurbitacées à peau non comestible) :

**Dagonis** s'emploie sous abri et sur culture hors sol.

## Dose : 0,6 L/ha sur oïdium et sur mycosphaerella

Appliquer **Dagonis** de façon préventive dès que les risques sont présents.

Ne pas dépasser 3 applications de **Dagonis** par an - Intervalle minimum de 7 jours entre chaque application. L'alternance avec des fongicides à mode d'action différent est conseillée.

### Poivron (poivron, piment) :

**Dagonis** s'emploie sous abri et sur culture hors sol.

## Doses : 0,6 L/ha sur oïdium - 1 L/ha sur alternaria

Appliquer **Dagonis** de façon préventive dès que les risques sont présents.

Ne pas dépasser 2 applications de **Dagonis** par an - Intervalle minimum de 7 jours entre chaque application. L'alternance avec des fongicides à mode d'action différent est conseillée.

### Tomate (tomate, aubergine) :

**Dagonis** s'emploie sous abri et sur culture hors sol.

## Doses : 0,6 L/ha sur oïdium - 1 L/ha sur alternaria

Appliquer **Dagonis** de façon préventive dès que les risques sont présents.

Ne pas dépasser 2 applications de **Dagonis** par an - Intervalle minimum de 7 jours entre chaque application. L'alternance avec des fongicides à mode d'action différent est conseillée.

### Précautions d'emploi :

- Pour suivre l'évolution du (ou des) pathogènes sur votre secteur, se reporter au Bulletin de Santé du Végétal, ou à tout autre dispositif d'information sur les pressions parasitaires mis en œuvre au niveau de votre région et réaliser un suivi régulier de vos parcelles.
- La qualité de la pulvérisation (répartition homogène de la bouillie) et les conditions météorologiques au moment de l'application (température < 25°C et hygrométrie > 70%) participent à la réussite du traitement. Par temps chaud (> 25°C), traiter tôt le matin ou en soirée en fonction de l'hygrométrie.
- Pour garantir le meilleur niveau d'efficacité et éviter le développement de souches de champignons résistantes, traiter en préventif.

## Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

## Préparation de la bouillie

Remplir la cuve au ¾ d'eau. Mettre l'agitation en marche, bien agiter le bidon de **Dagonis** avant de verser la quantité nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant).

Laisser égoutter les bidons.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

## Précautions d'emploi

Cf. Précautions générales d'emploi.

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF, 0 800 100 299, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

® = Marque déposée BASF

**BASF France S.A.S.**
**Division Agro**
**21 Chemin de la Sauvegarde**
**69134 ECULLY cedex**
**Tel : 04.72.32.45.45**

Notes personnelles :

# Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

**IMPORTANT :**

**Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com.**

**Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé**.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces…

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application…) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

**BASF** rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

**BASF** garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

**NUMERO D'URGENCE**

En cas d'incident ou d'accident , appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.quickfds.com

## Précautions générales d'emploi

### PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

#### Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

#### Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)

- est classé avec une des mentions de danger suivantes :
  H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372.
  Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

| | H341, H351, H371 | H373 | H361d, H361fd, H361f, H362 |
|---|---|---|---|
| H341, H351, H371 | | | |
| H373 | | | |
| H361d, 361fd, H361f, H362 | | | |

**Sont toujours interdits :**

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrinoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthrinoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrinoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrinoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

## Avertissements et précautions générales d'emploi

### PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

### PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

#### Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

**Aucun rejet dans l'environnement**

- Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée miminale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

#### Emballages vides

Réutilisation interdite.

Éliminer les emballages vides et des EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière A.D.I.VALOR ou autre service de collecte spécifique.

**BASF France - Division Agro**
**21 Chemin de la Sauvegarde**
**69134 ECULLY Cedex**
**Tel 04 72 32 45 45**